# Séance 2 :

*Matériel* : Vidéoprojecteur, extraits de la vidéo « Ma vie à poil sur le net », vidéo « Les injures ».

Groupe classe.

# Etape 1 : Réfléchir avant de publier

Maîtriser son identité numérique permet de maîtriser son e-réputation.

Avant de publier quoi que ce soit, les élèves doivent se demander quelles pourraient être les conséquences de la publication que l'on s'apprête à faire : comment cela peut être perçu par notre famille, amis, futurs patrons...

Les propos et les photos que l'on diffuse peuvent nuire à notre e-réputation. Il faut donc veiller à ne pas publier d'informations dévalorisantes pour soi ou pour les autres.

# Visualisation de 2 extraits du reportage : « Ma vie à poil sur le net. »

➤ **4.15 à 10** : identité numérique non maîtrisée et conséquences sur la vie professionnelle.

Ce premier extrait vidéo permet de mesurer les conséquences d'une présence numérique non maîtrisée sur la vie professionnelle.

Interview d'un chasseur de tête

A quoi sont formés les DRH?

A rechercher les informations de potentiels candidats sur internet.

Que se passe t-il s'ils trouvent une information en contradiction avec le CV donné ou une information embarrassante sur le candidat ?

La personne n'est même pas convoquée à un entretien d'embauche.

#### > 24.50 à 27.41 : Droit à l'oubli

L'interview d'un représentant de la CNIL permet aussi d'aborder la notion de droit à l'oubli, qui n'est pas effectif à ce jour.

En collectif : qu'est ce que le droit à l'oubli ? L'effacement et déréférencement des moteurs de recherche de données personnelles.

Le droit à l'oubli est-il effectif aujourd'hui?

Non, une information, même effacée, peut avoir été récupérée par d'autres personnes et diffusée sur le web.

Etape 2 : Prévenir le cyber-harcèlement en ayant une meilleure maîtrise de son identité numérique.

Définition collective du harcèlement puis du cyber harcèlement.

C'est un acte agressif, intentionnel et répété perpétré par un ou plusieurs individus au moyen des médias numériques, à l'encontre d'une ou plusieurs victimes.

Exemples de cyber-harcèlement?

- les menaces, insultes ou moqueries en ligne (sur les réseaux sociaux, blogs etc.)
- la diffusion de rumeurs
- le piratage de comptes et l'usurpation d'identité numérique
- la création d'un sujet de discussion, d'un groupe ou d'une page sur un réseau social à l'encontre d'un camarade de classe
- la mise en ligne d'une photo ou d'une vidéo dévalorisante de la victime

# Caractéristiques du cyber-harcèlement :

- les auteurs sont difficilement identifiables, ils restent souvent anonymes
- la diffusion d'insultes, informations ou photos dévalorisantes est rapide et massive. Il est difficile d'en reprendre le contrôle.
- Le harcèlement subi à l'école se prolonge dans la sphère privée : la victime est désormais harcelée 24h/24.

Cet éloignement se traduit par une distance émotionnelle, déterminante dans la cyber-violence. « Les agresseurs ne voient pas les effets directs sur leur victime. Ils ressentent moins de pitié et d'empathie pour elle. »

# Diffusion de la vidéo « Les insultes »

Vidéo proposée sur le site Agircontreleharcèlementàlécole.gouv.fr

http://www.agircontreleharcelementalecole.gouv.fr/wp-content/uploads/2013/12/film 2 les injures.mp4

Questionnement collectif:

- Que font les différents personnages?

Le harcèlement est une relation triangulaire : victime, harceleurs, témoins

-De quoi les élèves se moquent-il?

De l'apparence physique du jeune homme. Désir de normalité et d'appartenance à un groupe.

-Qu'est-ce qui peut, à votre avis, empêcher la victime de se défendre? Que peut-elle ressentir?

Sentiment de honte, élève isolé du groupe.

-Peut-on dire que l'utilisation des multimédias facilite et accentue le phénomène de harcèlement? Pourquoi?

Propagation rapide et massive de photos, commentaires etc. dévalorisants.

- A-t-on le droit de prendre une photo d'un camarade et de la diffuser sur les réseaux sociaux?

Rappel de la notion de droit à l'image.

-Pourquoi est-il difficile, en tant que témoin, d'agir? En quoi la réaction du témoin change-t-elle la situation? -Que pourrait-on faire d'autre pour aider une victime?

A partir de ce questionnement, nous élaborons collectivement les conduites à tenir en cas de cyber-harcèlement, que l'on soit victime ou simple témoin.

# Que faire en cas de cyber-harcèlement?

- garder des traces des insultes ou menaces reçues : capture d'écran des messages.
- changer son numéro de téléphone
- modifier ses mots de passe
- suspendre son compte sur Facebook, Twitter...
- signaler les messages incriminés à la plateforme sur laquelle ils ont été postés
- contacter les parents du (ou des) enfant(s) coupable(s) de harcèlement
- avertir l'établissement scolaire si des faits ont eu lieu à l'école
- si toutes ces mesures ne suffisent pas, aller porter plainte à la police en dernier recours